

Le mordant, pourquoi faire ?

Il faut se poser une question : pourquoi les chiens ont-ils d'abord été créés et ensuite les races ?

La réponse est simple : pour des besoins utilitaires très précis.

Mais il faut savoir que ces besoins ont ensuite été "exagérés", car certaines races ont été créées tout simplement pour le plaisir (de la compagnie, de la vue, etc.).

Les besoins à l'origine étaient utilitaires : la garde, la protection, l'accompagnement de troupeaux, la recherche (de gibiers d'abord, puis de personnes ensuite, etc.).

Ces races ont donc été "fabriquées" par des croisements de chiens qui avaient les caractères correspondants aux besoins. Il a fallu pour certaines, sélectionner des caractères forts et dominants avec un certain potentiel d'agressivité (Le potentiel est l'ensemble des ressources que l'on possède, c'est-à-dire les possibilités) et se préoccuper de la manière de les contrôler. La manière la plus sûre et efficace est le dressage du chien pour qu'il soit "à l'ordre" du maître, ce qui signifie qu'il ne mordra soit que dans des situations logiques et apprises, soit au commandement de son maître.

Pour bien comprendre l'utilité du "mordant sportif", comparons le chien de sport au sportif de haut niveau humain :

Si on forme un boxeur (qui a été choisi pour son potentiel d'agressivité), ou un autre sportif de combat, qu'on l'entraîne régulièrement et quand il est prêt à combattre, on ne s'occupe plus de lui, il se sentira très certainement frustré, trompé et le risque est qu'il tombe dans la violence, puis dans la délinquance. Le problème sera le même si un être humain avec un caractère agressif est laissé de côté, non contrôlé par le sport ; il deviendra dans un grand pourcentage, un délinquant, tout simplement parce qu'il sera "en manque de se battre" alors que dans le sport il sera serein et dépensera son énergie agressive positivement dans le combat sportif.

Pour le chien, le scénario est le même : un chien qui fait du sport avec mordant car celui-ci est inscrit dans sa mémoire instinctive ne causera jamais de problème ni d'accident (pour preuve il n'y en a jamais eu de causés par des chiens qui pratiquent le mordant sportif), alors que si on l'empêche de dépenser cette énergie agressive par le mordant sportif, il risque un jour, de mordre n'importe qui pour n'importe quelle raison, car son instinct dérégulé le déclenchera ; le réflexe aura été provoqué par des gestes ou comportements qui sont mémorisés dans sa mémoire instinctive, mais en désordre (pour preuve, la majorité des accidents provoqués par des chiens qui mordent, sont incompris car

ces chiens étaient habituellement calmes et gentils). La mémoire instinctive est le souvenir de situations positives ou négatives, qui se sont produites et la façon dont elles ont été gérées et se sont terminées. Cette mémoire est transmise de génération en génération.

Pour conclure, je dirai que le mordant sportif est non seulement utile, mais nécessaire pour certaines races de chiens (chiens inscrits à un Livre des Origines Français ou étranger reconnu par la Fédération Cynologique Internationale), et doit être pratiqué avec des règles bien définies, très précises et encadré par des personnes compétentes, capacitaires et habilitées. Il doit être inscrit dans la Loi comme par exemple le code de la route pour les véhicules, car ce n'est pas parce que des accidents de la route mortels seraient provoqués par des conducteurs de certaines marques de voitures, que l'on interdirait la fabrication, la vente et la conduite de ces voitures ; c'est le conducteur (responsable de l'accident) qui est puni. Pour les chiens, c'est également le conducteur (maître) qui est responsable de l'accident, car il ne maîtrise pas son chien et c'est lui qui doit être puni et non le chien qui n'a pas demandé à appartenir à cet individu, ni la race qui ne pose pas de problème avec des personnes équilibrées et sensées, qui éduquent et dressent leurs chiens dans des structures spécialisées et habilitées.

Toute personne désirant adopter un chien (quelle que soit la race), devrait avoir une obligation avant l'adoption, d'information auprès d'éleveurs déclarés (SCC et DSV) et après l'adoption de formation dans des clubs d'utilisation (dressage) officiels (SCC et DSV) pendant au moins une saison.

André MARTIN.

Copyright © 2004 André MARTIN .